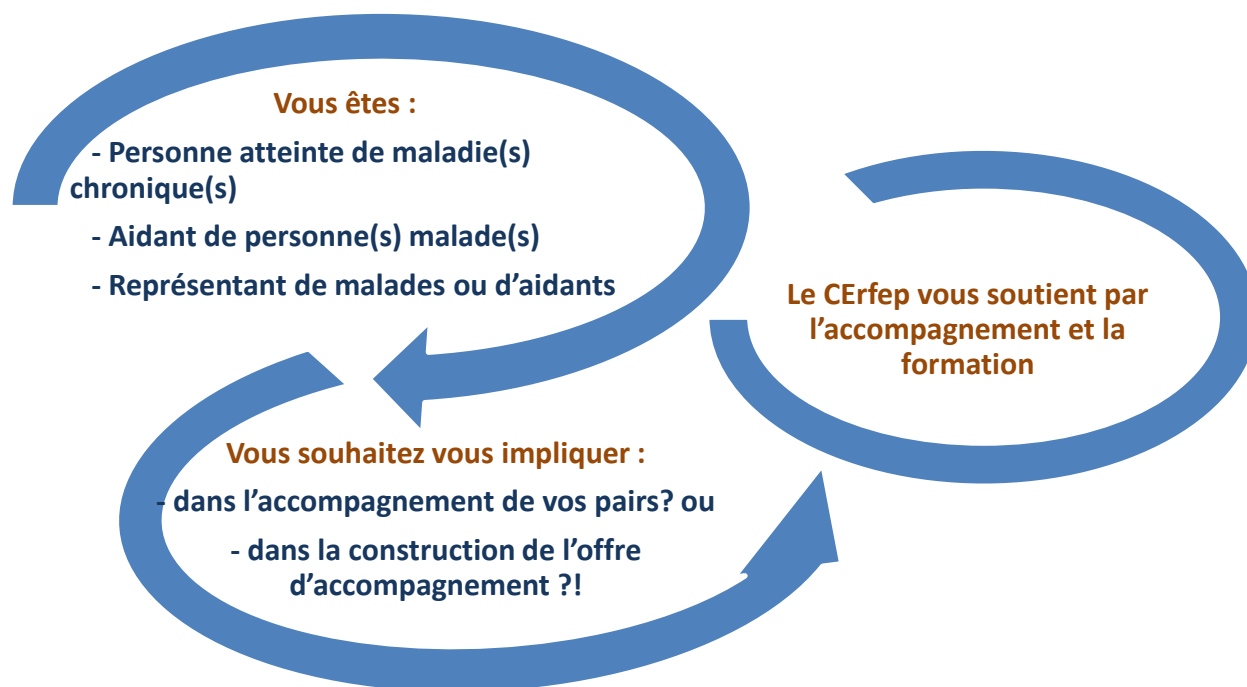



Soutien aux projets de participation à l'accompagnement des malades chroniques











Finalité et buts :

 Contribuer à la démocratie sanitaire et à l'amélioration du système de santé par l'empowerment des personnes*:

- Soutenir les personnes dans leur projet de participation à l'accompagnement de leurs pairs ou dans la construction de l'offre d'accompagnement ;
- Contribuer au développement des compétences des personnes au regard de leur projet ;
- Faciliter leur implication dans les offres d'accompagnement des malades chroniques.

**Personnes atteintes de maladies chroniques, aidants, représentants de malades ou d'aidants*

Le Cerfep, en tant que structure d'appui	La personne en demande de soutien dans son projet
<p> Etudie la demande d'aide au regard du projet de la personne ;</p>	<p> Réalise un travail individuel préalable à la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'approprié les informations et consulte les documents relatifs aux Patients Intervenants : Plaquette d'information, onglet « Appui Patient » de la plateforme du CRRC ETP : www.crrcetp.fr/appui-patients/appui-patients • Sollicite le CERfep pour toute information complémentaire. <p> Renseigne le dossier de demande de soutien à son projet</p> <p><i>Si la personne est membre d'une association de patients, elle doit joindre au dossier une lettre d'intention rédigée par l'association explicitant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • ses projets/ activités en lien avec l'ETP, • l'impossibilité de prise en charge dans le cadre des plans formation de l'association, • ses engagements dans l'accompagnement du projet de la personne.
<p> Approfondit, si besoin, lors d'un entretien, le projet et les motivations ;</p> <p> Co-construit une réponse adaptée aux projets, capacités et disponibilités ;</p>	
<p> Accompagne la personne dans son projet ;</p> <p> Evalue l'impact du soutien apporté.</p>	<p> Evalue l'apport du soutien reçu.</p>



Le Cerfep peut venir en appui aux personnes par: la mise à disposition d'une documentation adaptée, le conseil, l'orientation, la formation aux outils informatiques, la formation à l'ETP, l'appui technique à l'écriture des rapports et appels à projets, l'intermédiation des collaborations avec les partenaires, l'organisation des journées d'échanges et d'analyse de pratiques, la réalisation des bilans de compétences, etc.

Contacts:

CErfep, 03.20.05.60.93, cerfepnp@carsat-nordpicardie.fr

Coordinatrice: Oana Solcan, 03.20.05.74.51,

oana-loredana.solcan@carsat-nordpicardie.fr